

Le mainstreaming de genre

↳ **La finalité :**

L'égalité des chances et des résultats entre les femmes et les hommes

↳ **la méthode :**

La double approche qui combine :



**approche intégrée transversale
(ou mainstreaming)**

et



**actions particulières
ou spécifiques**

↳ **un outil conceptuel :**

la perspective de genre

Source : Béatrice Borghino, Experte en approche intégrée du genre - FRANCE

II) La division sexuelle du travail : Cadre théorique et approche conceptuelle

De plus en plus, les femmes investissent le marché du travail, mais cette nouvelle réalité n'a pas pour autant bouleversé la division traditionnelle du travail, par contre les hommes, pour leur part, n'ont pas investi le champ du domestique.²⁰³

« Le « travail » ne recouvre pas la même réalité, selon la discipline des sciences sociales, et le terme ne prend pas le même sens. Pour les anthropologues, il signifie « tâches ou activités », et c'est dans ce sens qu'ils parlent de division sexuelle ou sociale du travail, distinguant ainsi, les tâches de production des biens de celle de la reproduction des individus et de la force de travail²⁰⁴. La participation de la femme dans le monde de la production ne la libère pas pour autant du travail reproductif, ce qui se concrétise, par la « double activité » productive et reproductive »²⁰⁵.

Pour les sociologues et les historiens, le concept « travail » date du 18^{ème} siècle. Il ne fut dévolue que pour une certaine catégorie sociale celle des esclaves, des serfs et des serviteurs, dans les sociétés antiques ou de l'ancien régime. Avec la généralisation des échanges des biens et services dans le marché, donc celle de la valeur, le travail devient ainsi, une « marchandise » comme les autres et s'achète sur le marché. Toute activité qui n'est pas « marchandise », n'est plus perçue comme du travail, c'est le cas notamment du travail domestique, travail effectué dans l'unité domestique.

Les fondateurs de la sociologie du travail partent d'un modèle asexué de travail, son sujet, l'homme, pourvoyeur économique. Ce modèle a été fortement interpellé dès les années soixante-dix par la problématique de la division sexuelle du travail (Kergoat, 1978) et dénoncé par les féministes: il s'agissait d'inclure dans ce concept²⁰⁶ :

1) Le sexe social (le genre)

2) Le travail domestique.

« Il est ainsi élargi au travail non salarié, non rémunéré, non marchand, au travail informel. Travail professionnel et domestique production et reproduction, salariat et

²⁰³ Michèle Ferrand, « féminin masculin », repères, la découverte, Paris, 2004, p20.

²⁰⁴ Ibid. , p 8

²⁰⁵ Ibid. p 9

²⁰⁶ Les paradigmes sociologiques à l'épreuve des catégories de sexe: Quel renouvellement de l'épistémologie du travail, Helena Hirata & Danièle Kergoat, 17 juillet 2005.

famille, classe sociale et sexe social sont considérés comme des catégories indissociables. A partir de cette proposition épistémologique de décloisonnement et d'imbrication de dimensions auparavant séparées, il a été possible de construire un questionnaire permettant de jeter un pont entre les différentes sphères d'activité (Hirata, Zarifian, 2000) et de briser définitivement avec l'ancienne notion de « spécificité »²⁰⁷.

Le travail domestique est aussi vieux que l'humanité, et doit être saisi comme un fait social total. Il a ses spécificités et il traduit une réalité sociale qui tend à changer avec le progrès technique, la mécanisation et l'évolution des mentalités notamment avec l'entrée des femmes dans le monde du travail.

Le temps consacré autrefois, par les aînées, dans les tâches domestiques, n'est plus le même. Le travail domestique se compose d'une succession de tâches : préparer à manger, nettoyer et désinfecter le linge et la maison, prendre soins des enfants, faire les courses etc. Ces tâches représentent une somme d'effort considérable et demande du temps et de l'énergie pour l'accomplir. Tout le monde s'accorde sur ce que l'on appelle communément le travail domestique. C'est un travail, qui regroupe une série de tâches inhérentes à la vie quotidienne, centrées autour de la sphère privée, qui est l'univers familial et exécutées par les femmes.

Mais en revanche, il est estimé par certains comme créateur de richesse et par d'autres comme ne l'étant pas. Ce qui n'est pas sans conséquence sur l'appréciation du statut économique et sociale de ceux et celles qui l'exécutent. Comme les femmes sont les principales productrices, par ces activités, il est beaucoup plus difficile, alors, d'établir le statut de la femme travailleuse dans la société.

²⁰⁷ Op cit.

1°) Définition du concept de la division sexuelle du travail :

Le « terme de la division sexuelle du travail » recouvre deux acceptations : « Il s'agit d'une part d'une *acceptation sociographique* : on étudie la distribution différentielle des hommes et des femmes sur le marché du travail, dans les métiers et les professions, et les variations dans le temps et dans l'espace de cette distribution ; et l'on analyse comment elle s'associe au partage inégal du travail domestique entre les sexes. Ce type d'analyse a été et reste indispensable pour mesurer l'égalité professionnelle hommes/ femmes. Mais parler en terme de division sexuelle du travail devrait aller au-delà du simple constat d'inégalités.

Et l'on arrive à *la deuxième acceptation de la notion* :

- 1) Montrer que ces inégalités font système ;
- 2) Articuler cette description du réel avec une réflexion sur le processus par lesquels la société utilise cette différenciation pour hiérarchiser les activités, et donc les sexes, pour créer un système de genre »²⁰⁸.

« La division sexuelle du travail est la forme de division du travail social découlant des rapports sociaux entre les sexes ; et plus encore : elle est un enjeu prioritaire pour la survie du rapport social entre les sexes. Cette forme est modulée historiquement et socialement. Elle a pour caractéristiques l'assignation prioritaire des hommes à la sphère productive et des femmes à la sphère reproductive ainsi que, simultanément, la captation par les hommes des fonctions à forte valeur sociale ajoutée - politiques, religieuses, militaires, etc.»²⁰⁹.

Alors qu'un accord unanime se fait autour de cette définition, du point de vue de Danièle Kergoat, il est nécessaire d'aller plus loin dans le cadrage conceptuel. C'est pourquoi elle a proposé de distinguer très précisément entre les principes de la division sexuelle du travail et ses modalités.

Cette forme particulière de la division sociale du travail a deux principes organisateurs :

²⁰⁸ Source numérique : Hélène Hirata & Danièle Kergoat « division sexuelle du travail professionnel et domestique, évolution de la problématique et paradigmes de la « conciliation » », séminaire sur le Genre, travail et mobilités (GTM) CNRS ;

²⁰⁹ Op cit.

- Le principe de séparation par le fait de considérer qu'il existe des travaux d'hommes et des travaux de femmes ;
- et le principe hiérarchique puisqu'il est considéré qu'un travail d'homme « vaut » plus qu'un travail de femme.

Ces principes sont valables pour toutes les sociétés connues, dans le temps et dans l'espace. Ils peuvent être appliqués grâce à un procès spécifique de légitimation, l'idéologie naturaliste. Celle-ci renvoie les différences physiques entre hommes et femmes au sexe biologique, réduit les pratiques sociales à des « rôles sociaux » sexués, lesquels renverraient au destin naturel de l'espèce²¹⁰.

« Si les deux principes de séparation et de hiérarchie se retrouvent dans toutes les sociétés connues et sont légitimés par l'idéologie naturaliste, cela ne veut pas dire cependant que la division sexuelle du travail soit une donnée immuable. Au contraire, elle est en fait d'une incroyable plasticité : ses modalités concrètes varient fortement dans le temps et dans l'espace comme l'ont abondamment démontré ethnologues et historien(ne)s.

Ce qui est stable, ce ne sont pas les situations puisqu'elles évoluent constamment mais c'est l'écart entre les groupes de différent sexe qui n'évolue pas. *C'est donc sur cet écart tout autant que sur les « conditions » qu'il convient de porter ce long travail de déconstruction et de reconstruction²¹¹*. Par «modalités», il est entendu par exemple la conception du travail reproductif, la place des femmes dans le travail marchand, etc. Si la condition féminine s'est incontestablement améliorée, en tout cas dans certaine société notamment occidentale, l'écart, lui, reste infrangible. Et c'est cette distinction entre principes et modalités, l'insistance sur la notion d'écart qui permettent de déconstruire le paradoxe dont (Hirata & Kergoat) parlent au départ : **tout change mais rien ne change** »²¹².

Alors que le terme de division sexuelle du travail (DST) est maintenant usuel dans le discours académique des sciences humaines, et particulièrement en sociologie, cependant la plupart du temps, il reste dépouillé de tout sens conceptuel et ne fait que renvoyer à une approche sociographique qui décrit des faits, constate les inégalités, mais n'organise

²¹⁰ Op cit

²¹¹ Cf. Hirata et Kergoat, 2005

²¹² Op cit

pas les données de façon cohérente de façon à suggérer des mécanismes pour dynamiser plus les changements des écarts dans les situations entre les femmes et les hommes

Ainsi le travail domestique, qui avait fait l'objet de nombreux travaux, n'est plus que rarement étudié ; plus précisément, au lieu de se servir de ce concept pour interroger la société salariale²¹³, on en parle en termes de « double journée », de « cumul » ou de « conciliation des tâches », comme si le travail domestique n'est qu'un appendice du travail salarié²¹⁴. Il est relativement connu que les hommes sont assignés prioritairement à la production, et les femmes à la reproduction, et que chaque tâche productive est réservée, à l'intérieur d'une société donnée, soit aux hommes, soit aux femmes. Cet état de fait est commun à toutes les sociétés et à toutes les étapes historiques²¹⁵.

C'est avec la sociologie de la famille qui, elle, a des origines américaines et fonctionnalistes que la référence aux rôles masculins et féminins a été identifiée:

- 1- Aux hommes d'assurer la subsistance de la famille.
- 2- Aux femmes d'assurer le travail domestique, sans plus s'interroger pour savoir si ces rôles existaient de toute éternité ou étaient construits socialement²¹⁶.

Les travaux des historiens ou ceux des ethnologues montrent que, s'il y a toujours eu une division du travail entre hommes et femmes, les modalités de cette division du travail varient énormément dans le temps et dans l'espace. Si fortement même qu'une tâche spécifiée comme très féminine dans une société va être spécifiée comme très masculine dans une autre, par contre la hiérarchie entre la valeur du travail masculin et la valeur du travail féminin ne se modifie guère²¹⁷.

La notion du travail domestique est la forme concrète que prend le travail reproductif assigné aux groupes des femmes dans une société salariale. « Ce terme est utilisable à partir du moment où se met en place une séparation spatio-temporelle entre un lieu et un

²¹³ Cf. Fougeyrollas-Schwebel, 1998.

²¹⁴ D. Kergoat, La division du travail entre les sexes, in le monde du travail, sous la direction de J. Kergoat et al., la découverte, Paris, 1998. p 319.

²¹⁵ Op cit, p323.

²¹⁶ Op cit, p 323.

²¹⁷ Op cit, p324.

temps pour produire et gagner son salaire, et un autre lieu et un autre temps pour se reproduire (reproduire sa force de travail et reproduire la famille) »²¹⁸.

Alors que les hommes, à qui reviendrait le travail productif et en charge eux aussi d'une famille, cela n'entraîne pas, de façon nécessaire, le travail domestique. Il s'agit pour eux de la sphère du « privée » sans continuité aucune avec le travail salarié ; il y a même discontinuité car cette « vie privée » renvoie à la sphère de l'affectif : elle est exprimée et ressentie subjectivement en termes d'amour, de sexualité, toutes choses qui n'incluent pas la notion du travail. Le travail masculin est viril, ses sentiments doivent l'être également.

Asymétriquement, le travail domestique est mandé aux femmes avec, en quelque sorte en plus, le travail salarié. Dans leur cas, il y a donc une continuité par le travail entre sphère du travail salarié et celle du travail domestique. Le travail domestique féminin, quant à lui, n'exclut pas l'amour, la sexualité et la tendresse »²¹⁹.

2°) La Division du travail domestique :

BERNARD Zerca²²⁰ distingue dans les tâches domestiques entre

- les tâches « **féminines** » sont quasi exclusivement prises en charge par les femmes. Ces tâches vont constituer ce qu'elle dénomme comme *le pôle féminin* : laver le linge à la main, laver le gros linge à la machine, laver le petit linge à la machine, repasser, recoudre un bouton, faire les sanitaires, sont six tâches qui peuvent être qualifiées de « féminines ». Elles le sont d'une certaine manière, dans les esprits. Ces tâches constituent un domaine encore quasi-tabou pour les hommes qui ne les prennent en charge que dans moins de 5% des cas. Ils y participent à titre principal ou secondaire, dans (20%) des cas au mieux. Les femmes, quant à elles, les ont en charge dans plus de (90%) des cas et y participent quasiment toujours.

- les tâches « **masculines** » sont très majoritairement prises en charge par les hommes et vont être désignée par *le pôle masculin* : deux tâches peuvent être dites « masculines » : porter du bois, du charbon ou du mazout, et laver la voiture. Plus de (70%) des hommes ont en charge ce type de travaux, et plus de (80%) y participent. Comme les tâches

²¹⁸ Op cit, p 325.

²¹⁹ D. Kergoat, « La division du travail entre les sexes », in « le monde du travail » sous la direction de J Kergoat et all, éd. : la découverte, Paris, 1998. p 325.

²²⁰ Bernard Zerca est Directrice de Recherche au CNRS-CREDOC.

féminines, les tâches masculines sont très rarement effectuées à égalité par conjoints, dans moins de 3% des cas. La division du travail domestique implique que chacun joue son rôle.

- Entre ces deux pôles, les tâches que l'on peut qualifier de « **négociables** » continuent d'être prises en charge par une majorité des femmes, mais plus d'un tiers des hommes, et parfois même plus de deux tiers, y participent²²¹. Ce qui est désigné par *les tâches négociables* : les sept tâches intermédiaires sont séparées distinctement des deux pôles précédents. Faire la cuisine, faire les vitres, passer l'aspirateur ou le balai, faire la vaisselle à la main, faire les courses, remplir et vider le lave vaisselle, mettre le couvert, sont des tâches traditionnellement « féminines », au même titre que les six premières. Les femmes y participent dans plus de (90%) des cas. Mais ce sont des tâches dont la marque s'affaiblit. Les hommes les ont en charge dans (8%) des cas au moins et, surtout, y participent. Dans plus de (35%) et jusqu'à (80%) des cas au moins. Leur prise en charge semble affectée par les changements de l'organisation familiale consécutifs au travail des femmes. Ces tâches délimitent un domaine de négociation entre partenaires du couple et sont qualifiées de « **négociables** ». Contrairement aux précédentes, ces tâches peuvent être effectuées à égalité par l'un ou l'autre conjoint dans une proportion non négligeable de cas²²².

²²¹ Bernard Zerca, La division du travail domestique, le poids du passé et la tension au sein du couple in revue économie et statistiques n°228, janvier 1990, p 29.

Les pourcentages indiqués entre parenthèse sont les résultats de l'enquête emplois du temps réalisée en 1985-1986.

²²² L'enquête emploi du temps réalisée de 1985-1986, répond à la problématique qui, dans un ménage, et plus particulièrement dans un couple, a en charge un certains nombre de taches domestiques.

3°) Approche théorique et empirique du travail domestique

L'idée la plus souvent retenue est la définition du travail domestique comme ensemble de tâches accomplies dans le cadre de la famille, travail gratuit effectué essentiellement par les femmes. Plus récemment, la question du travail domestique s'est inscrite dans une approche globale des relations et de services aux personnes liant activités domestiques et emplois de proximité. On est passé de problématiques préoccupées pour la plupart de la conciliation des rôles professionnels et familiaux et du partage des tâches au sein du couple à de nouvelles définitions des ménages et de leur environnement à partir de l'étude des aides reçues et rendues : qui aide qui et pour quoi ?

Cependant, parce qu'il s'effectue principalement dans la sphère du hors travail, ou encore au sein de la sphère qualifiée de privée, le travail domestique est prioritairement associé aux autres activités hors travail et, au mieux, mis en regard des formes hybrides de production et de loisir²²³. **Ce qui signifie que le travail domestique prend plusieurs formes quand il est effectué à proximité ou en dehors de la sphère privée et génère un faible revenu.**

« L'évolution la plus importante s'est manifestée, sous l'influence du renouveau des mouvements féministes à la fin des années soixante et les débuts des années soixante-dix, par l'attention plus aiguë portée aux différences entre les hommes et les femmes et aux rapports de domination. Les inégalités entre les hommes et les femmes ne sont pas seulement la conséquence de retards dans l'accès aux ressources : c'est en tant que femmes que les femmes sont dominées et c'est leur appartenance à un genre qui fonde leur assignation au travail domestique ». ²²⁴

En définissant le travail domestique comme un réel travail, les auteurs féministes ont suscité un large débat fondant de nouvelles analyses sur la place des femmes dans la production. Ainsi, l'analyse du travail domestique mené par **Christine Delphy**²²⁵ permet

²²³ D. Kergoat, « La division du travail entre les sexes », in « le monde du travail » sous la direction de J Kergoat et al, éd. : la découverte, Paris, 1998. p 328-329.

²²⁴ Op cit, p329.

²²⁵ Militante et théoricienne féministe, coprésidente de la fondation COPERNIC. Elle dirige la revue « nouvelles questions féministes ». Elle a fait partie des premières chercheuses en France à avoir soulevé la question du travail domestique comme l'une des bases fondamentales de « l'oppression spécifique des femmes » ; travail synthétisé dans l'ennemi principal, tome 1 : « économie politique du patriarcat ». Dans le second tome de l'ennemi principal, « penser le genre », elle présente une analyse matérialiste de la société

de dévoiler le contenu sexué du travail comme catégorie qui jusque là, semblait être une catégorie neutre. Pour Christine Delphy « le travail domestique se définit, tout comme le travail salarié, à partir des rapports sociaux de production »²²⁶.

Le caractère fondamental du travail domestique, ce n'est pas dans le fait qu'il se déroule dans l'espace privé ou espace domestique en l'occurrence la maison mais c'est le fait qu'il *soit gratuit*²²⁷.

Christine Delphy affirme que non seulement le travail domestique est extorqué d'une façon gratuite mais aussi il est le but poursuivi par la discrimination des femmes sur le marché du travail. Autrement dit, la discrimination sur le marché du travail a pour origine, pour cause ultime, *l'extorsion du travail domestique gratuit*. « Dans la mesure où ce double système les rend dépendantes, c'est bien la base de toutes les autres oppressions »²²⁸.

« Le mode de production familial régi par le patriarcat organise les relations sexuelles, l'éducation des enfants, les services domestiques et la production de certaines marchandises, comme la petite production marchande. En rupture avec l'opposition souvent avancée entre production marchande et non marchande, l'exclusion du travail des femmes du domaine économique ne résulte par pour Christine Delphy de la nature de leur production. En effet, dès lors que les mêmes biens sont produits hors de la famille, le travail qui les produit est rémunéré et, à l'inverse, le travail des femmes reste gratuit alors même que leur production est échangée sur le marché ; que l'on pense du travail des femmes dans l'agriculture, dans l'artisanat, lorsque leur mari exerce une profession libérale (médecin, avocat...) : car le point essentiel, c'est que le travail des femmes n'a pas de valeur quelque soit son contenu et ceci indique qu'elles ne le possèdent pas pour l'échanger »²²⁹.

dans ses rapports sociaux et politiques, importante pour la compréhension de toutes ses oppressions, notamment celle des femmes, fondamentale pour tout projet d'émancipation.

²²⁶ Op cit, p329.

²²⁷ Il revient au mouvement féministe d'avoir le premier analysé en termes économiques ce caractère gratuit du travail domestique, travail accompli pour l'essentiel par les femmes.

²²⁸ Entretien de CHRISTINE DELPHY, « *Le Genre, Sexe Social* » juin 2002, réalisé par PAULINE TERMINIERE.

²²⁹ Dominique Fougeyrollas-Schwebel « travail domestique, services domestique » in « *le monde du travail* » S/D de Jacques Kergoat & al ; la découverte, Paris XIII, 1998, p329.

Bien avant les années soixante, les femmes ont toujours travaillé. Et pas toujours à la maison. Ce fut le cas dans l'agriculture, où la production familiale a toujours été faite avec la participation des femmes. Par ailleurs, on estime qu'elles ont toujours représenté entre le quart et le tiers du salariat. Ce qu'elles n'ont jamais maîtrisé, encore moins que les prolétaires, c'est l'attribution d'une valeur à leur travail, en particulier celui effectué pour le compte de leur mari et de leur famille²³⁰.

Le travail ménager a pourtant une valeur économique bien réelle, au même titre que n'importe quelle autre production. Mais cette valeur échappe aux femmes. Par exemple, si la plupart des ménages préfèrent acheter de la nourriture brute, non cuisinée, c'est qu'elle est moins chère. Le travail nécessaire pour la cuisiner chez soi est considéré comme gratuit. Le fait est que ce sont encore les femmes qui, majoritairement, accomplissent cette production. Elles sont donc dérobées de la valeur de leur travail, valeur représentée très exactement par l'écart de prix entre la nourriture brute et la nourriture cuisinée que l'on trouve dans le commerce²³¹.

Cette spoliation de la valeur du travail des femmes ne pouvait pas être sans conséquence après leur entrée massive dans le salariat : si le travail des femmes à la maison ne vaut littéralement rien, pourquoi le travail qu'elles effectueraient à l'extérieur vaudrait-il quelque chose ? La non valorisation du travail des femmes a donc tendance à se transmettre et se perpétuer au salariat, par des salaires moindres, on l'a vu, et par la dévalorisation des métiers où elles sont cantonnées (secrétariat, nettoyage, enfance, soins, services personnels). On retrouve d'ailleurs dans ces branches du salariat une autre catégorie de personnes opprimées : les étrangers²³².

Section Seconde : La théorie du genre

I) L'approche théorique du genre :

1°) Le concept de genre :

Le concept de genre est un concept social qui part du principe que les différences sexuelles propres ne constituent pas et ne justifient pas les inégalités entre les êtres humains sur les plans sociaux. Seule la culture intervient en créant les identités pour

²³⁰ Source numérique : <http://ac.lille.free.fr/echo.2.html>, Bertrand DEKONINCK Le Travail domestique : le privé est politique et économique, Lille Alternative, jeudi 1er juin 2000

²³¹ Op cit.

²³² Op cit.

chaque sexe et en élaborant les systèmes de genre. Les différences se transforment alors en inégalités.

On peut observer dans toute société que les places occupées par les femmes et par les hommes et les rôles sociaux que les unes et les autres jouent ne sont pas seulement – et loin de là – le résultat de la différence physiologique entre les hommes et les femmes. Ils sont le résultat d'une longue construction collective.

Le mot genre est la traduction du mot anglais *Gender*. Ce terme est apparu pour la première fois en 1972, dans un ouvrage d'Ann Oakley intitulé « Gender and Society », et s'est progressivement répandu à partir des années 80. Il propose de faire **la distinction entre la dimension biologique (sexe) et la dimension culturelle (genre)**.

Le genre permet ainsi de mettre en évidence le fait que :

Les rôles « féminins » et « masculins », par exemple les femmes doivent s'occuper des tâches ménagères et des enfants, la politique ou la direction d'entreprises sont des domaines réservés aux hommes, etc., ne sont pas déterminés à la naissance - caractères **innés** déterminés par la biologie - et voués à ne jamais changer mais sont attribués aux hommes et aux femmes par la société comme des rôles **acquis / socialement construits : appris à l'école, au sein de la famille, etc.** Ces rôles peuvent donc évoluer différemment selon les situations sociales, économiques et culturelles où se trouvent les individus.

Le terme anglais "Gender" désigne le sexe, masculin ou féminin, socialement construit. Pour les féministes francophones, ce concept correspond aux "relations sociales de sexe". Le terme "genre" ne renvoie pas à des catégories biologiques (hommes et femmes) mais à des catégories sociales (féminin et masculin). Le genre implique l'organisation sociale de la relation entre les sexes. Il regroupe donc toutes les différences constatées entre les hommes et les femmes, tant au niveau individuel que social, économique, politique et culturel²³³.

Le concept « genre » a été approprié et élaboré comme catégorie opératoire d'analyse par les chercheuses américaines, dans la mesure où il échappe aux connotations biologiques qui s'attachent au mot « sexe ». Ce sont les données biologiques- elles mêmes construites et interprétées- qui ont permis, de présenter comme « naturels » la bi catégorisation en

²³³ Source numérique : Gender studies, Un article de Wikipédia, l'encyclopédie libre.

sexes et les rapports sociaux entre sexes²³⁴. Le concept « genre » permet de désigner sans ambiguïté, une construction socioculturelle²³⁵.

Le concept de « genre » est donc un concept social qui part du principe que les différences sexuelles propres ne constituent pas et ne justifient pas les inégalités entre les êtres sociaux. Seule la culture intervient en créant les identités pour chaque sexe et en élaborant les systèmes de genre. Les différences se transforment alors en inégalités. On peut observer dans toute société que les places occupées par les femmes et par les hommes et les rôles sociaux que les unes et les autres jouent ne sont pas seulement – et loin de là – le résultat de la différence physiologique entre les hommes et les femmes. Ils sont le résultat d'une longue construction collective²³⁶.

« L'utilisation du concept « genre » par les historiennes américaines est du point de vue de l'analyse historique, une catégorie utile, comme le précise Joane Scott, parce qu'il est un élément constitutif de rapports sociaux fondés sur les différences perçues entre sexes. Quant à Michèle Riot Sarcey, le genre est une façon première de signifier des rapports de pouvoir et que le genre femme, au sens social, est aussi une construction historique »²³⁷.

Ce que le concept de genre **interroge**, ce sont *les relations de pouvoir entre les hommes et les femmes et l'asymétrie fondamentale dans la hiérarchie des deux groupes*. Il doit permettre d'analyser les relations entre les hommes et les femmes dans les espaces/institutions sociales - famille, communautés, marchés, école, rue, stade, etc. - en tant que redistribution inégale des ressources, des responsabilités et du pouvoir entre les hommes et les femmes.

²³⁴ Mari- Claude Hurtig & al, sexe et genre, CNRS, Paris, 2002-2003, p 16.

²³⁵ Op cit, p 16.

²³⁶ Source numérique : www.tanmia.ma/guidegenre/accueil_legenreentheorie.htm

²³⁷ M.R. Sarcey, du genre au singulier, in sexe et genre, Mari C. H. & al, CNRS, Paris, 2002, p 186

SEXE	GENRE
Fait référence aux différences biologiques qui sont universelles « sexe biologique »	Fait référence aux différences culturelles construites par la société, et qui varient selon le milieu social, le contexte culturel... / « sexe social »
Caractère inné : défini à la naissance	Caractère acquis : appris, non défini à la naissance
Ne change généralement pas au cours du temps	Peut changer au cours du temps
<u>Exemples</u> : Seules les femmes peuvent mettre au monde un enfant Seuls les hommes ont de la barbe	<u>Exemples</u> : Le père et la mère peuvent donner le biberon à un enfant (il n'est pas déterminé « biologiquement que seules les femmes peuvent nourrir un enfant ») Les hommes et les femmes peuvent exercer des responsabilités politiques (il n'y a pas d'obstacle « physique », biologique à la participation des femmes en politique »

2*) Genèse des « Gender Studies » :

« Le concept de «Gender» est né aux Etats-Unis dans les années 70 d'une réflexion autour du sexe et de l'utilisation de cette variable dans les recherches en sciences sociales. Les « Gender studies » ont profondément renouvelé l'étude des rapports homme/femme en posant que la différence de sexe est une construction sociale. « Ce domaine d'étude veut montrer comment les inégalités dont sont victimes les femmes s'appuient d'une part sur une idéologie légitimant, de fait, l'oppression des femmes et d'autre part sur un ensemble de mécanismes sociaux qui tendent à présenter comme naturelle une division inégalitaire des rôles sociaux entre les hommes et les femmes, y compris dans les sociétés qui se prétendent démocratiques et égalitaires »²³⁸.

Si ce courant n'a guère d'équivalent en France, en revanche la notion de genre a fini par s'imposer dans les études féministes et de nombreux enjeux de société. On trouve parfois des traductions comme « études des genres » ou « études sur le genre » mais les personnes qui écrivent dans ce champ de recherche reprennent le terme « Gender Studies ».

²³⁸Source numérique : http://fr.wikipedia.org/wiki/Gender_studies